AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Création de deux centres ressources régionaux TDAH et préfiguration d'une filière de soins

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : **23 septembre 2025**
Date limite de dépôt des projets : **12 novembre 2025**

Annexe 1 : Cahier des charges
Annexe 2 : INSTRUCTION N° DGOS/P3/DI-TND/2025/51 du 14 mai 2025 relative à la création d'une filière de soins et à la labellisation de centres ressources du trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)

1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE POUR LABELLISER

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

2. CALENDRIER PREVISIONNEL

Publication de l'avis d'appel à candidatures	23 septembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers	12 novembre 2025
Notification des décisions	décembre 2025

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est publié sur le site internet de l'ARS de Normandie et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

3. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier les porteurs des futurs centres de ressources TDAH régionaux à destination des enfants, des adolescents et des adultes. Au regard de l'organisation territoriale en Normandie, et notamment de l'existence de 2 CRA et CRTLA répartis entre les deux anciennes régions, il est apparu opportun de labelliser deux CR

TDAH selon la même organisation pour garantir la réponse de proximité. Ainsi, un CR TDAH couvrira le Calvados, la Manche et l'Orne et le second, la Seine Maritime et l'Eure.

4. TEXTE DE REFERENCE

INSTRUCTION N° DGOS/P3/DI-TND/2025/51 du 14 mai 2025 relative à la création d'une filière de soins et à la labellisation de centres ressources du trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

5. CAHIER DES CHARGES ET COMPOSITION DU DOSSIER

Le porteur doit respecter le cahier des charges figurant en **annexe 1** ainsi que l'instruction en **annexe 2** du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt.

Il est téléchargeable dans la rubrique de l'AMI, sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie : https://www.normandie.ars.sante.fr

Le dossier de candidature doit comprendre :

1) **L'identification du porteur,**
2) **La description complète du projet** en réponse aux items mentionnés au cahier des charges,
3) **Le budget prévisionnel en année pleine,** identifiant les dépenses financées par les crédits sanitaires et celles financées par les crédits FIR.

6. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La phase de préfiguration doit être engagée au plus tard au premier trimestre 2026.

7. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

L'envoi des dossiers devra se faire **uniquement** sous format dématérialisé, au plus tard pour le **12 novembre 2025** délai de rigueur, par mail à l'adresse suivante :

ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

> ATTENTION ! Les dossiers envoyés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (l'accusé réception faisant foi).

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats, **jusqu'au 5 novembre 2025**, par courriel à l'adresse citée supra, en mentionnant dans l'objet, la référence suivante : **« Appel à manifestation d'intérêt 2025 CR TDAH ».**

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur le site Internet de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'AMI : https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature

8. MODALITES D'INSTRUCTION

Les projets seront étudiés par des instructeurs désignés au sein de l'ARS de Normandie.